

RECRUTEMENT – RENSEIGNEMENTS UTILES

Vous souhaitez poser une candidature ?

Nous tenons à vous informer qu'il est impératif d'introduire votre candidature en ligne à partir du formulaire prévu à cet effet, et ce en cas de candidature spontanée et en cas de candidature visant un poste précis.

Vous souhaitez créer une candidature avec compte utilisateur ?

Vous avez le choix de créer une candidature avec ou sans compte utilisateur.

Si vous optez pour l'élaboration d'une candidature avec compte utilisateur, vous assurez la sauvegarde des données entrées et envoyées. Cette option vous permet donc, au cas où vous envisageriez de nous faire parvenir une autre candidature ultérieurement, de mettre à jour le cas échéant les données sauvegardées avant de lancer un nouvel envoi.

Dans ce cas vous procédez vous-même à la création du compte utilisateur (« Créer un compte utilisateur »). Vous veillez à bien remplir tous les champs obligatoires et à recopier correctement le code d'activation. Aussi faudra-t-il accepter les clauses de protection des données. Veillez à bien retenir votre mot de passe.

Dès à présent, vous revenez vers la candidature en ligne en utilisant votre login.

Vous n'arrivez pas à envoyer correctement votre candidature ?

Vérifiez dans l'encadré à gauche sur l'écran que tous les points affichés apparaissent en vert. Si un point reste jaune ou rouge, cela signifie que dans la rubrique concernée une information essentielle manque. Veuillez compléter l'information et lancez un nouvel envoi de votre candidature.

Il est également impératif d'annexer comme « pièce jointe » votre CV avant de procéder à l'envoi de votre candidature. Il est possible de joindre une lettre de motivation ou une photo, mais notez que le CV est essentiel, afin que votre demande puisse par la suite être envoyée et traitée correctement.

Concernant les documents annexés, veuillez les envoyer de préférence sous un des formats suivants : .pdf, .doc ou .docx .

Vous avez posé votre candidature et vous êtes invité à un premier entretien ?

Si vous êtes invité à un premier entretien, nous vous prions d'y présenter :

- votre diplôme
- l'homologation ou la reconnaissance de votre diplôme (en cas de diplôme non-luxembourgeois)
- votre autorisation d'exercer à Luxembourg (concerne les professions de santé)
- votre permis de travail (si vous êtes ressortissant d'un Etat non membre de l'UE et qu'il vous a été remis).

Votre candidature a été retenue et vous serez engagé ?

Si votre candidature a été retenue pour le poste concerné, vous êtes prié(e) de fournir au Service Ressources Humaines les documents suivants en vue de la constitution de votre dossier personnel:

Documents obligatoires pour tous les futurs salariés

- diplômes (copies)
- reconnaissance et /ou homologation diplôme (copie)
- certificats de travail employeurs antérieurs (copies)
- carrière employeurs antérieurs (si en possession)
- carte d'identité (copie)
- relation bancaire (copie)
- carte sécurité sociale (copie)
- carte ou fiche de retenue d'impôt (original)
- extrait casier judiciaire (Luxembourg et pays de résidence).

Documents (copies) à fournir suivant votre profession ou fonction :

- autorisation d'exercer (MiSA) et **n° d'autorisation (les 2 feuilles)** pour toutes les professions de santé,
- permis de conduire (en cas de déplacements professionnels)
- permis de séjour (résidents étrangers au Luxembourg)
- permis de travail (ressortissants non-UE)
- certificat fréquentation des cours (salariés en cours de formation)
- certificat cours de 1^{ier} secours (si en possession)
- certificat HACCP (personnes travaillant en cuisine et hôtellerie, si en possession).

Toute demande de renseignements complémentaires est à adresser à :
apollonia.rhu@elisabeth.lu

Où vous adresser pour obtenir les documents utiles ou nécessaires à l'engagement ?

Homologation et reconnaissance de diplôme

Pour la reconnaissance et ou l'homologation de diplômes étrangers, veuillez vous adresser aux Services respectifs, soit du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle (www.men.public.lu) ou du Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur (www.mcesr.public.lu).

Autorisation d'exercer

L'autorisation d'exercer doit être demandée auprès du Ministère de la Santé. (www.ms.etat.lu).

Permis de séjour et de travail

Pour le permis de séjour et de travail, il faut s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration (www.mae.lu).

Extrait casier judiciaire

Les extraits du casier judiciaire luxembourgeois peuvent être obtenus auprès du Service Casier Judiciaire (Cité Judiciaire) (www.mj.public.lu.) Pour les résidents étrangers, un extrait du casier judiciaire du pays de résidence est à demander auprès de l'instance compétente.

Carte de sécurité sociale luxembourgeois- matricule sécurité sociale

L'affiliation auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale est faite par l'employeur. Si le salarié n'a pas encore de matricule de sécurité sociale au Luxembourg, l'employeur se charge de la demande. Pour plus d'infos www.ccss.lu

Carte ou fiche de retenue d'impôt

La carte ou fiche de retenue d'impôt doit être demandée auprès de l'Administration communale de la commune de résidences pour les résidents luxembourgeois.

La carte d'impôt luxembourgeoise pour les non-résidents doit être demandée auprès de l'Administration des contributions directes. Pour plus d'informations www.guichet.lu.

Si vous ne disposez pas encore de la carte de retenue d'impôt au moment du RDV au Service des Ressources Humaines, veuillez la faire parvenir au gestionnaire dans les meilleurs délais.

Certificat fréquentation des cours

Si vous suivez une « formation en cours d'emploi » adressez-vous à l'Institut de formation où vous suivez la formation pour l'établissement du certificat de fréquentation des cours.

Philosophie de l'entreprise - Leitbild

La philosophie de l'entreprise de l'elisabeth (Leitbild) peut être lue et téléchargée sur le site Internet www.elisabeth.lu.

Convention collective de travail (CCT-SAS)

Pour les personnes tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail CCT-SAS, la convention collective de travail peut être lue et téléchargée sur plusieurs sites Internet, notamment www.egca.lu et www.copas.lu.